

LEDENON



Le bulletin des habitants de la commune

DECEMBRE 2015 n°21



NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS



TITULAIRES :

AHMITTACH-PERTUSIER Yanis, DERVIN Lohan, FREIWALD Iliane, GOUDET Yohan
GUEYNE Mathilde, HERMIER Manon, HIMMES Yannis, JAYMOND Charline
LAURENT Antonin, LUNEL Romaric, MALOSSE Capucine, TORREGROSA Genola

SUPPLEANTS :

BOURDON Tristan, DONZEL Mathias, DUPONT Louis, GIELY Tao

B
U
L
L
E
T
I
N

M
U
N
I
C
I
P
A
L

Menu du jour 13,90 €
Du lundi au vendredi midi
04.66.20.69.56

LE BISTROT

Fleurs en Folie
04.66.37.19.52
Toutes compositions florales.

c.c super u .30320
marguerittes

Tel : 04 66 37 19 52

Vente à distance (CB)

fleurs en folie

58 avenue clément ader
c,c super u 30320
marguerittes

04 66 37 19 52

fleurs.enfolie@orange.fr

Au MENU ...

Boutique
Traiteur



L'Atelier
des
S/Aveurs

atelier-des-saveurs.com

Jérôme CRESSIOT chef cuisinier

1 Place des Grands Jours

30210 REMOULINS

Tél. : 04 66 63 51 30 - 06 25 39 04 79

contact@atelier-des-saveurs.com

LE MOT DU MAIRE

Chers Lédenonnaises et Lédenonnais,

Cette année 2015 s'achève avec son contenu de joie et de peine, pour les uns et les autres.

Au niveau national, elle aura été marquée par des attentats meurtriers sans précédent. Nous avons encore en mémoire la date du 07 janvier 2015, véritable tuerie qui fera 17 victimes dans les locaux de Charlie Hebdo à Paris. Notre capitale sera de nouveau touchée par des attentats encore plus meurtriers ce 13 novembre où hélas c'est 130 morts qui sont les victimes innocentes du terrorisme islamique.

Devant ces drames inqualifiables, il est essentiel pour nous tous de se rappeler les valeurs de la République qui font la richesse de notre démocratie et d'affirmer haut et fort que jamais nous ne céderons face à des actes d'une telle barbarie.

En ce qui concerne notre village, les diverses fêtes : Musique, 14 juillet et Votive, ont rythmé notre été, elles ont toutes été fort réussies. Une mention spéciale pour une nouvelle fête qui a débuté cette année, le Thé Dansant organisé courant octobre dans le cadre de la semaine bleue, nous remercions les enfants qui participent aux TAP d'avoir contribué au succès de cette première.

L'action municipale a portée sur de nombreux points :

L'avancement du projet d'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'Ap) dont le dossier a été déposé pour validation fin septembre en Préfecture.

Le renouvellement du réseau d'eau potable et des regards de branchements d'eaux usées rue du 18ème siècle et du Parlement est terminé, il sera suivi de la réfection de la voirie en 2016.

La réhabilitation des décharges du Relais et de Pont d'Argent est achevée, un dernier réensemencement suivant la dureté de l'hiver sera peut-être nécessaire au printemps prochain.

Le résultat de l'étude effectuée par le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard concernant notre réseau d'éclairage public (soit 375 points d'éclairage), nous est parvenu, ceci va nous permettre de programmer une première série de travaux d'amélioration dès l'an prochain.

La révision du Plan d'Occupation des Sols valant élaboration du Plan Local d'Urbanisme est actée. Son étude est planifiée sur 2016 et le début 2017, au moins 3 réunions publiques d'information ainsi bien sûr que les bulletins municipaux à venir vous permettront de suivre l'évolution.

Le Plan Communal de Sauvegarde est sur de bons rails, il sera opérationnel d'ici à fin mars 2016.

Enfin pour finir, en 2016, après sa présentation en Conseil Municipal et en réunion publique, nous engagerons le projet Entrée de Ville.

Il nous reste beaucoup à faire, particulièrement pour la sécurisation de la traversée de notre village et, pour la circulation dans nos quartiers. Ce sera l'un des objectifs prioritaires pour l'année à venir.

Par ailleurs, le nouveau conseil municipal des enfants est élu (quelle plus belle preuve d'avenir pour nous). Nos jeunes conseillers sont impatients de participer activement à la vie de notre village.

Pour le reste, je vous laisse feuilleter ce bulletin qui revient largement sur les festivités qui se sont tenues depuis fin juin.

Que cette fin d'année se passe pour vous dans les traditions de convivialité familiale ou amicale, Santé et Bonheur à vous tous.

Le Maire.

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE LEDENON

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2015 (EXTRAITS)

1- Autorisation à présenter un agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap) et à demander sa validation

Préambule

La loi n°102-2005 pour l'égalité des droits et des chances pour tous a promulgué les obligations suivantes :

-Réalisation d'un audit accessibilité avant le 1^{er} janvier 2011 pour les ERP du 1^{er} groupe

-Obligation de mise en accessibilité de tous les ERP au 1^{er} janvier 2015-05-03

Au vu du retard constaté, l'ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 vise à rendre obligatoire la constitution et le dépôt en préfecture d'un dossier d'Agenda d'Accessibilité Programmé pour les ERP non conforme au 1^{er} janvier 2015 selon les échéances suivantes :

-Dépôt du dossier d'Ad'ap au plus tard le 27 septembre 2015

-Validation par le préfet sous 4 mois

-Réalisation des travaux sous 3 ou 6 ans

Objectif de l'Ad'AP

Définir une stratégie patrimoniale de mise en accessibilité chiffrée
Engager la commune sur un calendrier précis sur 1 ou 2 périodes de 3 ans
A l'issue, une attestation d'achèvement de l'agenda sera transmise au préfet

Après rappel de la délibération du 06 mai 2015 validant le choix de la société QCS
Services à savoir :

Etablissements concernés :

- Groupe scolaire
- Ecole maternelle
- Eglise
- Cantine primaire
- Salle des fêtes
- Cantine maternelle
- Agence postale
- Salle du 3^{ème} âge
- Mairie
- Cimetière
- Salle des illustres

Mission proposée par QCS Services

-Phase 1 : Réalisation des diagnostics réglementaires d'accessibilité aux personnes handicapées

-Phase 2 : Assistance à la constitution du dossier Ad'AP

-Réalisation d'un calendrier

-Rédaction des demandes de dérogation si nécessaire

-Rédaction des formulaires Cerfa

QCS services, prévoit une réunion à l'issue de chaque phase

Montant total des honoraires :

Diagnostiques handicapés : 3750 €HT

Assistance Ad'AP : 1710 €HT

Total : 5460 €HT (soit 6552 €TTC)

La constitution du dossier Ad'ap est maintenant achevée, nous nous engageons sous réserve de son acceptation par la Préfecture à réaliser les travaux sous un délai de 3 ans, la priorité étant la première année l'installation par dérogation d'un élévateur de personnes à mobilité réduite au groupe scolaire communal rue du Parc.

Le coût estimé est de 65 000 €/HT en année 1 puis 30 500 €/HT en année 2 et 35 200 €/HT en année 3 soit un total de 130 700 €/HT.

Le Maire demande aux membres du Conseil de l'autoriser à présenter le dossier à la Préfecture et à demander sa validation.

Adopté à l'unanimité (14 conseillers présents et 15 Votants).

Le Maire autorise l'absence provisoire de Mme DHUEZ Marie-Jeanne

2- Recomposition du conseil communautaire de Nîmes Métropole – Accord local pour la fixation du nombre et la répartition des sièges

Monsieur le Maire, rapporteur expose :

VU la décision du Conseil Constitutionnel n°2014-405 QPC du 20 juin 2014 dite « Commune de Salbris », déclarant contraire à la Constitution les dispositions relatives aux accords locaux passés entre les communes membres d'une communauté d'agglomération pour la composition du conseil communautaire ;

VU la loi n°2015-264 du 9 mars 2015 fixant les règles de recomposition des conseils communautaires et ouvrant la possibilité d'adopter un accord local de répartition des sièges ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-6-1 modifié par la loi visée ci-dessus,

CONSIDERANT le décès de Monsieur Michel PAULIN, maire de Sernhac, survenu le 23 juillet 2015 ;

CONSIDERANT le courrier de Monsieur le Préfet du Gard en date du 27 juillet adressé au Président de la Communauté d'agglomération Nîmes Métropole et aux maires des communes membres, informant de la prochaine élection municipale partielle intégrale sur la commune de Sernhac, et de la prochaine fixation de la nouvelle composition du conseil communautaire dans un délai de deux mois courant à compter de la date du décès de Monsieur PAULIN ;

CONSIDERANT qu'à défaut d'accord local, dans les conditions de majorité définies par la loi du 9 mars 2015, le nombre de sièges de conseiller communautaire sera fixé à 77 répartis comme suit :

Communes	Répartition caduque (pour mémoire)	Population municipale en vigueur au 01/01/2015	Nouvelle répartition en l'absence d'accord local
Nîmes	48	146 709	38
Saint Gilles	7	13 646	6
Marguerittes	4	8 538	4
Bouillargues	3	6 240	3
Manduel	3	6 128	2
Milhaud	3	5 725	2
Garons	2	4 617	2
Redessan	2	4 044	1
Clarensac	2	4 037	1
Générac	2	4 012	1
Poulx	2	4 001	1
Caveirac	2	3 900	1
Caissargues	2	3 825	1
Bernis	1	3 209	1
Rodilhan	1	2 963	1
Bezouce	1	2 164	1
Langlade	1	2 075	1
La Calmette	1	2 015	1
Saint Chaptes	1	1 743	1
Saint Gervasy	1	1 738	1
Sernhac	1	1 730	1
Sainte Anastasie	1	1 675	1
Cabrières	1	1 542	1
Lédenon	1	1 400	1
Saint-Dionisy	1	951	1
Saint Côme	1	781	1
Dions	1	598	1
Total	96	240 006	77

CONSIDERANT que la loi n° 2015-264 du 9 mars 2015 autorisant l'accord local de répartition des sièges de conseiller communautaire a réintroduit la faculté de composer l'organe délibérant des communautés d'agglomération par accord entre les communes membres, dans des limites compatibles avec la jurisprudence constitutionnelle,

CONSIDERANT que désormais, en application de l'article L.5211-6-1 modifié du CGCT, le nombre et la répartition des sièges de conseiller communautaire peuvent être établis par accord :

des deux tiers au moins des conseils municipaux des communes membres représentant plus de la moitié de la population de celles-ci,

ou de la moitié au moins des conseils municipaux des communes membres représentant plus de des deux tiers de la population de celles-ci ;

CONSIDERANT que cette majorité doit comprendre le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population des communes membres ;

CONSIDERANT que la répartition des sièges doit respecter 5 conditions :

le nombre total de sièges répartis entre les communes ne peut excéder de plus de 25% l'effectif du conseil communautaire attribué en droit commun,

les sièges sont répartis en fonction de la population municipale de chaque commune, authentifiée par le plus récent décret publié en application de l'article 156 de la loi n°2002-276 du 27 février 2002 ;

chaque commune dispose d'au moins un siège ;

aucune commune ne peut disposer de plus de la moitié des sièges ;

la part de sièges attribuée à chaque commune ne peut s'écarter de plus de 20% de la proportion de sa population dans la population globale des communes membres ;

Considérant les 2 exceptions suivantes :

dans le cas d'une commune pour laquelle la répartition hors accord local (selon la proportionnelle à la plus forte moyenne) accorde un nombre de sièges qui s'écarte de plus de 20% de la proportion de sa population dans la population globale, la loi prévoit que la répartition effectuée par l'accord maintient ou réduit cet écart ;

la deuxième exception permet d'attribuer deux sièges à une commune pour laquelle la répartition à la proportionnelle conduirait à l'attribution d'un seul siège ;

Conformément aux dispositions posées par la loi du 9 mars 2015, et conformément à la réunion exceptionnelle des maires du 27 août 2015, il est proposé l'accord local suivant :

Communes	Popula- tion mu- nicipale en vi- gueur au 01/01/201 5	Proportion en popula- tion	Nouvelle répartition en avec l'accord local	Proportion en sièges
Nîmes	146 709	61,13%	47	50,00%
Saint Gilles	13 646	5,69%	7	7,45%
Marguerittes	8 538	3,56%	4	4,26%
Bouillargues	6 240	2,60%	3	3,19%
Manduel	6 128	2,55%	2	2,13%
Milhaud	5 725	2,39%	2	2,13%
Garons	4 617	1,92%	2	2,13%
Redessan	4 044	1,68%	2	2,13%
Clarensac	4 037	1,68%	2	2,13%
Générac	4 012	1,67%	2	2,13%
Poulx	4 001	1,67%	2	2,13%
Caveirac	3 900	1,62%	2	2,13%
Caissargues	3 825	1,59%	2	2,13%
Bernis	3 209	1,34%	2	2,13%
Rodilhan	2 963	1,23%	1	1,06%
Bezouce	2 164	0,90%	1	1,06%
Langlade	2 075	0,86%	1	1,06%
La Calmette	2 015	0,84%	1	1,06%
Saint Chaptes	1 743	0,73%	1	1,06%
Saint Gervasy	1 738	0,72%	1	1,06%
Sernhac	1 730	0,72%	1	1,06%
Sainte Anastasie	1 675	0,70%	1	1,06%
Cabrières	1 542	0,64%	1	1,06%
Lédenon	1 400	0,58%	1	1,06%
Saint-Dionisy	951	0,40%	1	1,06%
Saint Côme	781	0,33%	1	1,06%
Dions	598	0,25%	1	1,06%
Total	240 006	100,00%	94	100,00%

CONSIDERANT que chaque conseil municipal a jusqu'au 22 septembre 2015 inclus pour se prononcer sur l'accord local, délai à l'issue duquel, la nouvelle répartition des sièges sera officialisée par un arrêté préfectoral ;

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, ABSTENTIONS : 0 ; CONTRE : 0 ; **POUR : 13 conseillers présents et 14 votants**; DECIDE A L'UNANIMITE :

ARTICLE 1 : D'accepter la proposition fixant à 94 membres le nombre de délégués composant le conseil communautaire lors de son prochain renouvellement.

ARTICLE 2 : D'accepter la proposition fixant à 1 membre le nombre de délégués communautaires au sein du Conseil d'agglomération de Nîmes Métropole pour la commune de Lédénon.

ARTICLE 3 : D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à la présente délibération.

3- Approbation du projet de mise en œuvre du Plan Communal de Sauvegarde et nomination d'un responsable risque

Les obligations incombant aux maires en matière de sécurité civile sont précisées par le Code Général des Collectivités Territoriales et par la loi du 13 août 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile. Ainsi, tout maire est tenu :

- D'informer ses administrés de la présence de risques majeurs sur le territoire communal.
Cette obligation d'information préventive se traduit, pour toutes les communes concernées par un risque majeur, par la réalisation d'un dossier d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) dont le maire doit assurer la plus grande publicité.
- De gérer la crise lorsque celle-ci survient sur le territoire communal. À ce titre, le maire, premier maillon de la chaîne de sécurité civile, prend la fonction de directeur des opérations de secours (DOS). Pour mener à bien les opérations de sauvegarde lui incombant (alerte, mise à l'abri et soutien des populations...), le maire peut s'appuyer sur un PCS.

Pour gérer une crise, qu'elle que soit sa nature et son ampleur, le maire doit pouvoir s'appuyer sur des moyens et des procédures préalablement définis dans un document court, clair et opérationnel. C'est tout l'enjeu du PCS dont l'objectif est de guider l'action du maire et de ses équipes dans la gestion de crise et permettre ainsi de limiter pertes de temps et actions improvisées aux conséquences non maîtrisées. Volontairement généraliste, l'organisation mise en place dans le cadre du PCS doit permettre de faire face à des situations très diverses en mobilisant des moyens matériels et des compétences humaines au travers de procédures simples. Le PCS est donc un document d'anticipation dans lequel le maire planifie, en fonction des caractéristiques de sa commune, les actions de ses équipes en cas d'aléa.

Le lancement du projet de mise en œuvre d'un PCS doit tout d'abord faire l'objet d'une délibération en conseil municipal. Afin de porter officiellement le projet, un « responsable risque » doit à cette occasion être investi par arrêté municipal. Enfin, une fois achevé et testé, le PCS doit faire l'objet d'un arrêté municipal d'approbation.

En dernier lieu, une version papier ainsi qu'une version informatique du PCS doivent être envoyées au Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles (SIDPC). Ainsi, en cas de crise, la préfecture disposera des éléments décrivant l'organisation de crise mise en place par le maire.

Le Maire demande donc d'approuver la mise en œuvre du PCS en indiquant que Yannick ODIARD sera nommé responsable risque par arrêté municipal.

Adopté à l'unanimité (13 conseillers présents et 14 votants).

4- Indemnités du nouveau trésorier Nîmes Agglomération

Christophe ZARAGOZA informe le Conseil que le trésorier municipal, M. GALTIER Michel part de la Trésorerie de Nîmes Agglomération fin septembre 2015.

Comme le prévoit la réglementation concernant l'octroi d'indemnités de conseil et de confection de budget, il y a lieu de prendre une délibération à chaque nouveau conseil pour la durée du mandat ou s'il y a un changement de receveur, ce qui est le cas avec M. CHARRARD Michel qui entrera en fonction au 1er octobre 2015.

Le calcul de ces indemnités (communiqué par la trésorerie) est basé sur une moyenne des années N-1 à N-3 en appliquant des pourcentages selon les montants des budgets... Ensuite s'applique le taux voté par le Conseil Municipal de chaque collectivité – jusqu'à présent, un taux maximum de 100 % a été attribué.

Pour l'année 2015, ces indemnités seront versées en partie à M. GALTIER, pour la période du 1^{er} Janvier au 30 Septembre pour un montant de 387,24 euros.

Il convient en conséquence d'avoir l'accord des membres du Conseil Municipal pour autoriser le Maire à verser le complément d'indemnité de Conseil et de budget à M. CHARRARD, soit pour un montant brut de 129,08 € qui correspond au solde de l'année 2015.

Adopté à l'unanimité (13 conseillers présents et 14 votants).

5 - Affouage : modification date

Par délibération du 23 septembre 2014, le conseil municipal a adopté la demande de la coupe affouagère à partager sur pied 2015 -2016.

Il s'avère que le délai d'exploitation, c'est-à-dire l'abattage, la vidange et l'enlèvement des bois hors de la forêt communale a été fixé au 31 mars 2015 au lieu du 31 mars 2016. Le Maire demande donc d'approuver le report de la date fixée initialement (31 mars 2015) jusqu'au 31 mars 2016.

Adopté à l'unanimité (13 conseillers présents et 14 votants).

6 - Autorisation pour la signature de la convention relative au financement des travaux sur les ouvrages de la commune de Lédénon du fait des chantiers de la compétence de Nîmes Métropole, et réciproquement

M. le Maire expose au conseil municipal :

Lors de la réalisation des travaux de sa compétence, Nîmes Métropole est régulièrement amenée à solliciter la Commune afin de déplacer ou déposer provisoirement ses ouvrages (candélabres, bornes d'accès, mobilier urbain, etc.)
Ces ouvrages relèvent de la compétence de la Commune.

Réciproquement, Nîmes Métropole peut être amenée à intervenir sur ses propres ouvrages suite à des travaux réalisés par la Commune.

Considérant le caractère non prévisible des prestations visées par la présente convention, il n'est pas possible d'estimer le montant exact de ceux-ci. Pour chaque demande de Nîmes Métropole, la Commune, en liaison avec les entreprises titulaires de ses marchés, établira avant chaque intervention un devis estimatif récapitulant les détails des interventions qu'elle doit effectuer avec le financement de Nîmes Métropole.

L'engagement financier incombant au représentant exécutif de la Commune en tant qu'ordonnateur, la Commune procédera au paiement des factures présentées par l'entreprise retenue pour la réalisation des prestations.

La Commune assurera sa mission à titre gracieux. Elle émettra, à sa discrétion, un ou plusieurs titre(s) de recette à l'encontre de Nîmes Métropole correspondant au montant exact qu'elle aura versé à l'entreprise, déduction faite de la TVA récupérable ou des aides financières obtenues (subventions notamment).

Chaque titre de recette sera accompagné de la (ou des) facture(s) réglée(s) par la Commune à son prestataire au nom de ce titre de recette. Le délai de paiement sera de 30 jours.

Réciproquement, en cas d'intervention de Nîmes Métropole à la demande de la Commune, les prescriptions ci-dessus s'appliquent en inversant les rôles de la Commune et de Nîmes Métropole.

Les parties souhaitent dès lors formaliser les procédures d'exécution et de financement de ces prestations.

Cette convention a un objectif uniquement financier et n'a pas vocation à se substituer à des conventions de groupements de commande ou de maîtrise d'ouvrage unique, ni à déroger ainsi aux articles du code des marchés publics.

M. le Maire demande au conseil de l'autoriser à signer la convention relative au financement des travaux sur les ouvrages de la Commune du fait des chantiers de la compétence de Nîmes Métropole, et réciproquement.

Adopté à l'unanimité (13 conseillers présents et 14 votants).

Retour de Mme DHUEZ Marie-Jeanne

7 - Assurance statutaire personnel – Période 2016 à 2018

Adhésion au contrat groupe (Centre de gestion du Gard)

Le Maire rappelle la délibération du 04 Mars 2015 donnant mandat au Centre de Gestion du Gard pour négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative, garantissant les risques financiers encourus par la collectivité à l'égard de son personnel, auprès d'une entreprise d'assurance agréée ;

Le Maire indique, compte tenu des garanties proposées rappelées ci-dessous :

- Durée du contrat : 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, dont une première durée ferme de 3 ans, reconductible pour 1 an.
 - Régime du contrat : capitalisation
- Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois

Et précise que l'organisme retenu est : Courtier GRAS SAVOYE / Assureur AXA

Ainsi que les garanties choisies :

NATURE DES PRESTATIONS	TAUX	OUI	NON
TOUS RISQUES CNRACL	5.60 %	X	
TOUS RISQUES IRCANTEC	1.09 %		X

NATURE DES PRESTATIONS (option)	OUI	NON
Charges patronales fixées à 48 % du TIB + NBI		X

Monsieur le Maire demande donc aux membres du Conseil Municipal :

de valider cette convention qui prendra effet à compter du 1^{er} Janvier 2016 avec une durée jusqu'au 31 décembre 2018 avec possibilité de reconduction d'une année, à savoir jusqu'au 31 décembre 2019

de l'autoriser ou son représentant à signer les documents y afférent

de lui donner délégation pour résilier (si besoin) le contrat d'assurance statutaire en cours

Adopté à l'unanimité (14 conseillers présents et 15 votants).

TRAVAUX : AIDES FINANCIERES

Vous avez le projet de réaliser :

- des travaux **de rénovation de votre logement afin de réduire votre consommation d'énergie.**
- des travaux **d'amélioration portant sur la sécurité et la salubrité de l'habitat** (sécurité liée au saturnisme, traitement de l'insalubrité ou de péril ne nécessitant pas de travaux lourds...), ou sur **l'adaptation des logements** (ou parties communes) à la perte d'autonomie liée au vieillissement ou au handicap.
- des travaux lourds **de réhabilitation.**

Projet à un coût élevé sur des logements ayant fait l'objet d'un arrêté d'insalubrité (ou de péril) ou ayant fait l'objet d'un rapport d'évaluation par un professionnel certifiant l'existence d'une situation d'insalubrité ou de dégradation très importante.

Saviez-vous que des aides financières spécifiques peuvent vous être accordées pour vous accompagner dans cette démarche et notamment grâce à l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH).

Cet établissement public a pour mission de mettre en œuvre la politique nationale de développement et d'amélioration du parc de logements privés existants. **L'ANAH encourage l'exécution de travaux en accordant des subventions aux propriétaires occupants, aux propriétaires bailleurs de logements locatifs et aux copropriétaires. Sa vocation sociale l'amène à se concentrer sur les publics les plus modestes.**

Cette aide financière est attribuée pour les travaux effectués sur un logement ancien (datant d'au moins 15 ans) occupé comme résidence principale.

La Mairie de LEDENON se tient à la disposition de tous ses administrés aux fins de les guider et apporter tous compléments d'informations utiles pour constituer un dossier complet qui sera transmis au service compétent de NIMES METROPOLE afin d'être présenté en commission. En effet, l'aide de l'ANAH n'est pas automatique. Le montant de l'aide dépend de nombreux facteurs parmi lesquels :

- la nature des travaux envisagés,
- le montant de ces travaux, dans la limite de certains plafonds fixés par l'ANAH,
- et les plafonds de ressources, uniquement pour les propriétaires occupants

INTERDICTION DE BRULER DANS LES ZONES URBAINES

Suite aux nombreuses plaintes d'administrés agacés et très gênés par les feux domestiques allumés dans les propriétés privées, en zone urbaine, n'importe quel jour et à n'importe quelle heure.



Nous rappelons que cette pratique est interdite ainsi que le stipule la circulaire DGPAAT/C2011-3088 du 18 novembre 2011.

La déchetterie intercommunale accepte les déchets verts c'est donc par cette voie que vous devez procéder à l'élimination de ces déchets.

6 ET 13 DECEMBRE 2015 ELECTIONS REGIONALES

Prévues initialement en mars 2015, les élections régionales auront finalement lieu au mois de décembre 2015 dans le cadre des nouvelles régions redessinées par la loi du 16 janvier 2015.

Les dates des régionales sont fixées au dimanche 6 décembre 2015 (date du 1er tour) et au dimanche 13 décembre 2015 (date du second tour).

INFORMATION INSCRIPTIONS SUR LISTE ELECTORALE

La procédure traditionnelle de révision des listes électorales est légalement réouverte depuis le 1er octobre 2015.

La commission de révision examinera les demandes déposées à l'accueil de la mairie entre le 1er octobre et le 31 décembre 2015.

Ces demandes d'inscription seront valables pour les scrutins programmés à partir de 2016.

Pour toute demande d'inscription, il faut fournir :

- Cerfa n° 12669*01
- photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité
- justificatif de domicile d'au moins 6 mois à la date de clôture des listes électorales soit le 28 février 2016

Pour toute demande d'inscription au titre de contribuable, il faut justifier que l'on est inscrit pour la 5ème fois sans interruption au rôle d'une des contributions directes communales :

- Taxe Habitation,
- Taxe Foncière sur bâti ou non bâti
- Contribution Foncière Entreprise (à condition que le nom du demandeur figure expressément sur le rôle de la CFE pour justifier de sa qualité de contribuable)

MAIRIE VIGILANTE

Le dispositif « Mairie Vigilante » est officiellement mis en place !

Nous avons déjà positionné 3 panneaux aux différentes entrées de la commune et convié les personnes qui ont manifesté le souhait d'adhérer au dispositif, à des réunions visant à les informer sur les étapes à suivre pour être voisin vigilant.

A ce jour 5 communautés (une communauté = une partie du village) ont été créées.

Si vous souhaitez vous impliquer dans ce dispositif, vous pouvez vous procurer la notice d'adhésion au secrétariat de la Mairie.



L'École de la Fontaine et l'École de l'Orangerie – Lédénon

INFORMATION CANTINE

Afin d'assurer le bon fonctionnement de la cantine, nous vous rappelons que :

- Les inscriptions s'effectuent à la semaine ou au mois, pour les parents prioritaires.

Des fiches sont à votre disposition au secrétariat de la Mairie.

- Il est impératif de remplir une *fiche par enfant*, en joignant les tickets de cantine correspondant aux jours de présence.

- Les inscriptions à la semaine sont à déposer le jeudi matin avant 09 h pour les enfants dont les 2 parents travaillent (attestation de l'employeur à fournir en Mairie).

- les inscriptions au mois sont à déposer le dernier jeudi du mois pour le mois suivant, pour les enfants dont les 2 parents travaillent.

- Pour les autres enfants, les inscriptions pour la semaine restent possibles le vendredi matin de 9 h à 10 h à la cantine de la maternelle, selon disponibilités.

Nous vous demandons d'être vigilants sur les jours de cantine, car les employés municipaux perdent beaucoup trop de temps à vérifier les inscriptions de vos enfants.

Merci de bien vouloir en prendre note.

La Mairie

RAPPEL INSCRIPTION T.A.P

L'inscription de l'enfant se fait en mairie.

Les inscriptions sont fermes et définitives (sauf raisons médicales avec justificatif) pour un trimestre.

Les enfants inscrits ne pourront en aucun cas quitter les ateliers avant 16h45.

Les enfants qui ne sont pas inscrits à ces ateliers, seront récupérés par leurs parents et leur sortie de l'école est définitive à 15h45.

TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES (T.A.P.) 2015/2016 Lundi-Mardi-Jeudi de 15h45 à 16h45

La petite section de maternelle commence la demi-journée par la sieste. Ensuite, en fonction de leur rythme biologique, les enfants participent aux activités spécifiques de leur âge (jeux dans la cour, coloriage, lecture, projections).



Il y a six activités au lieu de cinq : anglais, informatique, activités sportives, activités du jardinage et de la protection de l'environnement, arts appliqués et découverte musicale (chant, rythmes).

La rotation des groupes se fait toutes les 6 semaines environ.

Les activités se déroulent avec un seul groupe d'élèves, soit 14 enfants pour le groupe de 4/6 ans et 18 enfants pour le groupe de 7/11 ans.

Lédénon, le bulletin de la commune, n° 21, novembre 2015

Tirage à 700 exemplaires. Comité de lecture : Isabelle BELMONTE, Chantal DECLE-LOPEZ, Delphine SILVESTRE. Responsable de la rédaction : Delphine SILVESTRE. Directeur de la publication : Frédéric BEAUME. Impression : AGR-DIFFUSION Conqueyrac. Photos : M. GOSSELIN, Mme BELMONTE, Mairie, Associations

Permanences du Maire et de ses adjoints

Renseignements au 04 66 37 26 46

Contactez la mairie : contact@mairie-de-ledenon.fr

Retrouver l'information : www.ledenon.fr

NIMES METROPOLE : Son rôle

NIMES METROPOLE : C'est une communauté d'agglomération qui rassemble 27 communes réunies pour améliorer le quotidien des 250 000 habitants, notamment :

- Améliorer l'habitat en rénovant et modernisant les habitations existantes, en construisant de nouveaux logements, en embellissant les quartiers dans le cadre de programmes de rénovation
- Organiser les déplacements de tous les habitants (harmonisation des différents modes de transport, répondre aux attentes des administrés en matière de transport en commun
- Rendre attractif le territoire pour accueillir des entreprises en aménageant de nouvelles zones d'activités et aider ces mêmes entreprises à être toujours plus performantes ce qui permet la création d'emplois,
- Protéger durablement notre environnement (valoriser et protéger les paysages naturels, mener des actions de prévention contre les risques naturels, collecter, traiter et valoriser les déchets
- Nîmes Métropole s'efforce aussi, de donner l'impulsion nécessaire à l'organisation d'activités culturelles la plus élargie possible, par la programmation de spectacles, en partenariat avec les communes. L'agglomération sollicite et recense donc chaque année des artistes qui produisent des spectacles vivants de qualité.

DERNIERS SPECTACLES DE L'AGGLO 2015

« Les Vendredis de l'Agglo »

- Vendredi 04 décembre à 20h45 – « Gospel soul spirit » à Garons**
Vendredi 11 décembre à 20h45 – « Tirés à 4 épingles » à Sernhac
Vendredi 18 décembre à 20h45 – « Bonne année, toi-même ! » à St Gilles

« Les Pestacles de l'Agglo »

- Samedi 05 décembre à 16h00 – « Peter Pan » à St Gervasy**
Samedi 05 décembre à 16h00 – « Le gang des jouets » à Manduel
- Dimanche 06 décembre à 16h00 – « La soupe au chocolat » à Cabrieres**
Dimanche 06 décembre à 16h00 – « Abus de souffle » à Clarensac
- Samedi 12 décembre à 16h00 – « Abus de souffle » à Langlade**
Samedi 12 décembre à 16h00 – « La planète aux bonbons » à Poulx
- Dimanche 13 décembre à 16h00 – « Peter Pan » à Rodilhan**
Dimanche 13 décembre à 16h00 – « Little Jack et l'ouragan » à St Dionisy
- Samedi 19 décembre à 16h00 – « La soupe au chocolat » à Milhaud**
Samedi 19 décembre à 16h00 – « Little Jack et l'ouragan » à Lédenon
- Dimanche 20 décembre à 16h00 – « Le gang des jouets » à Marguerittes**
Dimanche 20 décembre à 16h00 – « La planète aux bonbons » à Caveirac



Soirées à thème, retransmissions de Match..
Privatisation possible pour vos repas de groupe



HOTEL BAR RESTAURANT

LE MIRACLE

7 Bld de l'Avenir
LEDENON

04 66 37 04 32

OUVERT 7/7J

RESTAURANT OUVERT TOUS LES MIDIS

ET LE SOIR
DU JEUDI AU SAMEDI



Olivier Estruch

CIRCUIT DE LEDENON

WWW.LEDENON.COM

Stages de Pilotage sur GT

Baptêmes de Piste à partir de 19 euros

Nouveaux Tarifs 2016

*Pilotez la voiture de vos rêves
à partir de 49 euros sur la Piste 2
et 99 euros sur la Piste 1*



*Faites lui plaisir
Offrez lui un Bon Cadeau*



Des sensations inoubliables !!!



RENSEIGNEMENTS
ET RESERVATION AU
04 66 37 11 37
info@ledenon.com
www.ledenon.com

Ne pas jeter sur la voie publique



**Demandes de Licences
2016
Compétitions et Officiels**

*Pour toute inscription avant
le 14 février 2016*

Bénéficiez d'une séance «Essais Libres» Gratuite

**Découvrez le plaisir
et les sensations
de la vitesse
en toute sécurité !!!**



**Location de Piste en exclusivité / Essais privés
Stages de Pilotages / Entraînements libres**

CIRCUIT DE LEDENON
30210 LEDENON - E-mail : info@ledenon.com - Tél : 04 66 37 11 37 - Fax 04 66 37 15 92

Les manifestations passées et Associations du village

JOURNEE DU PATRIMOINE

La 32ème édition des journées du patrimoine a été une nouvelle fois accueillie avec succès le 20 septembre 2015 malgré une journée venteuse mais très ensoleillée.

Parmi les 831 animations dans le département du Gard, notre village offrait la possibilité de visiter son église, son horloge, son château et permettait aux visiteurs, férus d'histoire, de parcourir les rues de Lédenon pour découvrir nos belles croix que la mairie n'a de cesse de mettre en valeur.



L'accès à l'église a, pour la deuxième année, été salué avec intérêt par les nombreux visiteurs qui ont pu apprécier la beauté de ce lieu de culte si cher aux lédenonnais.

Le château ne fut bien entendu pas en reste de curieux qui ont pu également, durant leur périple, profiter de notre horloge gravée par l'histoire.

Les visiteurs de notre belle commune ont pu apprécier le marché gourmand qui avait ouvert ses étals près du parc ainsi que l'animation typiquement provençale offerte à cette occasion où arlésiennes et arlésiens ont offert un défilé de tenues, fort colorées et nostalgiques, accompagné de musiques traditionnelles rappelant de beaux et bons souvenirs à plusieurs d'entre nous.

Cette journée annuelle atteste, si besoin était, que le patrimoine et son histoire continuent à attirer les foules et nous ne pouvons que nous réjouir de la prochaine 33ème édition.

MARCHE GOURMAND ET ARTISANAL

Marché des artisans et marché gourmand

Le 20 septembre 2015

Avec la participation de l'association Etoile de l'Avenir, groupe Arlésien, Farandoles et danses provençales.



**Association
CODZ'ART**



THE DANSANT POUR UNE SEMAINE BLEUE

15 OCTOBRE 2015

Pour la première fois en l'honneur de nos séniors, Monsieur le Maire, les adjoints et conseillers ont tenu à honorer la 1ère semaine bleue en organisant un après-midi chantant et dansant le 15 octobre 2015 en la salle des fêtes.

Les jeunes lédenonnais n'avaient pas manqué de participer à ces réjouissances en composant de très beaux éventails pour ces Dames et de superbes boutonniers pour ces Messieurs.

Nous tenons à souligner le très beau travail réalisé par nos jeunes artistes, sous l'égide de Madame Laure BOSCH et Francis CLAUSEL, qui n'ont pas ménagé leur peine pour satisfaire les convives et la municipalité tient, une nouvelle fois, à les remercier pour leur engagement.

Jacky FOBY et Cathy, pour leur part, ont pu animer cette sympathique matinée par des chansons d'hier et d'aujourd'hui pour poursuivre l'après-midi par des airs entraînants permettant à nos chers invités de pouvoir danser et partager le plaisir de « guincher ».

Cette sympathique réunion a rencontré un vif succès par la gentillesse, la convivialité et le charme des participants à cette occasion.

Merci Mesdames et Messieurs pour votre présence et votre participation à l'€uro symbolique au titre du droit de présence qui a été reversé au CCAS.

La commission CCAS



LE RELAIS DEVENU LE BISTROT 28 SEPTEMBRE 2015

Quelle bonne nouvelle La réouverture du relais de Lédenon sous sa nouvelle appellation « LE BISTROT ».

Patrice, entouré de son équipe, a ouvert les locaux le 28 septembre dernier dans un nouveau décor aménagé avec goût. Cuisine raffinée, soirées thématiques, prix correct, accueil convivial n'ont pas manqué d'attirer et fidéliser les amateurs de bons moments.

Nous souhaitons bonne et longue route à Patrice, son épouse et tout son staff.

Le Bistrot est ouvert tous les midis du lundi au samedi, ainsi que les vendredis soir sur réservation (si possible).

Des soirées à thèmes sont organisées les deux premiers vendredis de chaque mois.

REVIVRE MIRACULEUX 12 SEPTEMBRE 2015

Comment faire pour revivre la fête votive ? Voilà une question hors du commun Mais ce fut sans compter sur LE MIRACLE qui n'a pas manqué de répondre à cette « grave » question en organisant le 12 septembre 2015 le REVIVRE de la fête.

A cette occasion, des arènes avaient été installées sur le parking du MIRACLE pour permettre une animation typiquement méditerranéenne par une course de vachettes offerte par le bar avant de n'attaquer une animation des plus dynamique qui a permis aux nostalgiques de la fête votive de montrer qu'ils avaient encore de nombreuses ressources malgré les dernières journées et soirées festives.

Belle réussite une fois encore par le RESTAURANT et le BAR LE MIRACLE qui avaient tout prévu pour contenter les joyeux fêtards jusqu'à tard le soir



Côté Parc
 bar, tabac, presse, épicerie
 30210 LEDENON
 04 66 74 05 06

Changement
 de
 propriétaire

BAR TABAC EPICERIE Française des Jeux
 COTE PARC vous accueille 7/7j à partir de 7h
 Fermeture mercredi après midi

*Le Bien-Etre et la Santé
 par la Médecine Traditionnelle Chinoise*

Acupuncture
 Stimulation de points énergétiques pour rééquilibrer l'énergie du corps, en vue d'éliminer les tensions physiques et émotionnelles, et de soutenir le corps dans sa fonction d'auto-guérison.

Tui Na
 Massage tonique visant à éliminer les tensions, faire circuler l'énergie, détendre et apaiser l'esprit.
 Sur l'ensemble du corps ou sur une partie spécifique en fonction des besoins.

Pharmacopée
 Utilisation de plantes pour leurs effets thérapeutiques sur les différents organes.

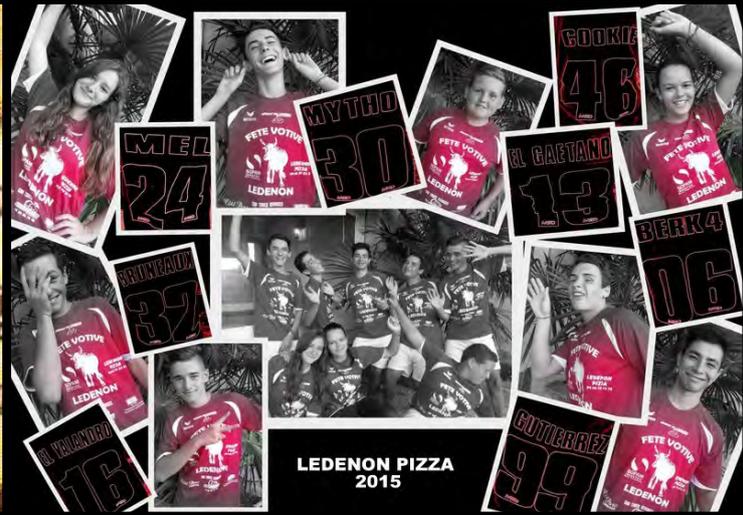
Le champ d'action de la Médecine Traditionnelle Chinoise est très vaste.
 Pour davantage d'informations, n'hésitez pas à me contacter :

Alexandra MOREL: 06.63.66.97.99
 morel.alexandra@yahoo.fr
 Thérapeute certifiée de l'école LUMEN
 SIRET 501 902 514 00022

LEDENON PIZZA
PIZZA
 AU FEU DE BOIS
 by **FREDDY**

à partir de 18 h
 livraison à partir de 2 pizzas
 7 chemin de l'amandier
 30210 LEDENON

tel: 04.6675.53.76
 por: 06.25.36.05.95
 du jeudi au lundi



LEDENON PIZZA 2015

LES ASSOCIATIONS DU VILLAGE



Gard Eco Trail

UN trail, « trail du Pont du Gard », UN vainqueur, « Emmanuel GAULT » !!!

Succès inattendu pour cette 12^{ème} édition, les départs et arrivées étaient données cette année du Parc de Ledenon..

Cette année encore, le Trail du Pont du Gard est bien l'un des événements sportifs majeurs de la saison, avec ses **720 participants** qui ont découvert ces parcours mettant notre commune et son patrimoine à l'honneur .



Départ du Parc



Yvan CARRASCOSA (Ledenon)



Bénévoles qui ferment la course en débalisant en direct ! Aucune trace de notre passage !

Les Amis de l'Aqueduc : Histoire et archéologie



Sortie du 26 septembre 2015

A la découverte de la reconstitution de la grotte Chauvet et le Château des Roures

Nous sommes allés à la rencontre de nos ancêtres préhistoriques : les Aurignaciens de Vallon Pont d'Arc.

Dans la caverne, réplique saisissante de la grotte originale dite grotte Chauvet, nous parcourons des salles aux parois couvertes de dessins d'animaux tracés à l'ocre rouge et au charbon de bois; fresques presque vivantes au milieu des griffures d'ours. Stalactites et stalagmites parachèvent la magie de ce lieu. On en sort stupéfait et ému .

Midi : pause repas spécialités ardéchoises un vrai régal.

Puis route vers le château des Roures, haut lieu des guerre de Religion. Dans ses murs, musée de la soie et cycle complet de la vie d'un ver à soie. Du chemin de ronde, beau panorama sur les Cévennes gardoises et ardéchoises.

Un beau soleil nous accompagne depuis ce matin, mais il faut penser au retour !!!!

Après la traditionnelle photo, les 51 participants remontent dans le bus pour rejoindre Ledenon.

Nous les remercions de leur présence et nous leur disons : "à une prochaine balade".

Le bureau

www.cavernedupontdarc.fr

CLUB DE GYMNASTIQUE VOLONTAIRE LETINO



Le club de gym GV Létino a repris ses cours le mardi 8 septembre avec Sophie et le jeudi 10 avec Jocelyne.

Pour cette rentrée des nouvelles et des anciennes adhérentes .

Que vous soyez adultes ou ados venez nous rejoindre tous les mardis et jeudis de 19h à 20h dans la salle du Parc pour faire de la Zumba, gym, L.I.A., renforcement musculaire et tout ça dans une bonne ambiance.

Vous pouvez nous contacter par mail clubgvletino@gmail.com

Le bureau

LES VETERANS

Les joueurs de l'association des Vétérans foot de Lédenon ont rechaussés les crampons pour entamer une nouvelle saison forte d'une trentaine de matchs.

Rappel du principe du foot Vétérans, il ne s'agit pas d'un championnat à proprement parlé, les équipes se rencontrent en matchs aller/retour, chacune des équipes recevant offre le verre de l'amitié et la restauration à l'équipe invitée. L'attitude exemplaire sur le terrain et la convivialité sont les éléments essentiels de ces rencontres.

Depuis le début de la saison l'équipe du Président Nicollet est invaincue, 4 victoires et 1 match nul, alors que tous les matchs ont été joués à l'extérieur ou sur terrain neutre, pour défaut d'éclairage sur le stade du village. Le changement des ampoules a été effectué depuis.

De plus depuis le mois de septembre, l'association a le plaisir de disposer au village d'un second sponsor restaurant, il s'agit du Bar Restaurant « le Miracle » avec d'élégants maillots bleus et blancs.

Vous pouvez suivre notre équipe sur Facebook «vétérans foot Lédenon».

Et n'oubliez pas, la soirée festive de l'association qui aura lieu à la salle du parc le **23 janvier 2016**.

Vive le sport !!!!



VIDE GRENIER ET EXPOSITION D'ART



Association
CODZ'ART

Le 04 octobre 2015



Avec la participation des artistes peintres de Lédenon, Poulx, Vers et Fournès réunis par Mr Francis CLAUSEL.



16 NOVEMBRE 2015

ELECTION DE NOS NOUVEAUX CONSEILLERS

Voilà encore une élection qui a trouvé de nombreux jeunes électeurs prêts à effectuer un acte civique en élisant les nouveaux conseillers juniors du village pour un mandat de deux ans.

Au nombre de 16, les candidats du CE1 au CM1 ont mené campagne avec énergie en exposant et affichant leurs programmes sur les panneaux mis à leur disposition près des écoles.

A la suite de cette nouvelle campagne menée avec grande assiduité, 12 conseillers titulaires et 4 suppléants ont pris place au sein du CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS lors de leur investiture en Mairie le 21 novembre 2015 à 11 h.

Résultat des élections : 95 inscrits, 2 absents, 93 exprimés, 3 bulletins nuls, 1 bulletin blanc

Titulaires:

AHMITTACH-PERTUSIER Yanis
DERVIN Lohan
FREIWALD Iliane
GOUDET Yohan

GUEYNE Mathilde
HERMIER Manon
HIMMES Yannis
JAYMOND Charline

LAURENT Antonin
LUNEL Romaric
MALOSSE Capucine
TORREGROSA Genola

Suppléants : BOURDON Tristan, DONZEL Mathias, DUPONT Louis, GIELY Tao

Cette élection n'aurait pu mieux se passer grâce à la présence de Mme Bernadette AYMARD-GOUANT, Mme Aurélia SILVESTRE et Mme Valérie BARTHES, respectivement coordinatrice et animatrices appelées à entourer ces jeunes gens.

Encore toutes nos félicitations à nos jeunes conseillers élus.

Nous profitons de cette occasion pour remercier, également, Madame la Directrice et les professeurs des écoles pour leur investissement dans le cadre de cette élection.

CONCOURS DE CRECHE 2015

Cette année encore, le concours de crèche aura lieu à Lédénon. Les inscriptions sont à faire en Mairie du **07 au 23 décembre 2015**.

Le jury passera vous rendre visite entre le

28 décembre et le 09 janvier 2016.

La remise des prix se fera à l'occasion des vœux de Monsieur Le Maire, le **samedi 16 janvier 2016**, dans la salle du parc.



AUBADES PLUVIEUSES AUBADES HEUREUSES

L'adage n'a jamais été aussi bien respecté en cette année 2015 C'est sous un ciel fort orageux et pluvieux que nos jeunes gens ont commencé à parcourir le village le 23 août pour entamer une semaine joyeuse avant l'ouverture officielle de la fête le 26 août suivant.

Il est à reconnaître qu'ils furent fort courageux d'affronter la colère du ciel pour ne pas déroger à la coutume Mais ce courage fut largement récompensé par une fête votive des plus dynamique et fort réussie.



APERITIF AVEC LES NOUVEAUX ARRIVANTS

Le 28 août dernier, à l'occasion de la fête votive, Monsieur le Maire et le Conseil municipal ont eu le plaisir d'inviter les nouveaux habitants de notre village pour partager un pot d'accueil en compagnie de plusieurs représentants des associations qui étaient présentes.

Il a été offert à ces résidents, comme à l'accoutumée, un porte-clefs portant les armoiries de la Commune ainsi que le plan du village et la liste des nombreuses associations animant notre village.

Nous souhaitons, une nouvelle fois la bienvenue à toutes ces familles de la part de l'ensemble des administrés en leur souhaitant une bonne installation en notre petite localité.

FETE VOTIVE 2015



LE MIRACLE FESTIF

Tout a commencé le 25 août 2015 par la soirée de clôture des aubades clownesques des vaillants lédenonnais et lédenonnaises. Sans laisser retomber l'ambiance, l'ouverture de la fête se faisait le 26 août dans un univers musical de folie et le personnel du BAR LE MIRACLE, qui a assuré une prestation hors pair en début de fête, laissait supposer une excellente organisation pour les jours suivants.

Les joyeux fêtards du village ne furent pas déçus le 29 août dès midi par les mêmes prestations renouvelées du MIRACLE lors de la traditionnelle réunion festive du samedi qui innovait cette année par un magistral apéro mousse animé par le DJ AYCE et de nombreux « arsouilles » en excellente forme qui ont mis une ambiance de folie durant tout l'après midi.

Il n'est pas à oublier les différentes grillades et repas préparés par Jérôme du RESTAURANT LE MIRACLE qui était présent pour assurer à tout ce grand monde quelques agapes pour mieux poursuivre les festivités.

Ce ne fut que rigolades, détente, cours de peintures et bains de mousse pour l'ensemble des participants à l'événement.

Et LE MIRACLE n'a pas baissé sa garde pendant la fête votive pour aboutir à la clôture des réjouissances le dimanche soir par une fin d'après-midi très animée. Nombreux furent ceux présents à partager cet instant pour prolonger encore de quelques heures nos chères fêtes votives jusqu'au bout de la nuit

SOIREEES AUBADESQUES ET FESTIVES

Pour la première année, Cindy et Laurent ont ouvert les soirées « aubadesques » au grand bonheur des courageux jeunes gens qui ont sillonné le village les 23 et 24 août 2015. Ce fut dans une ambiance électrique que COTE PARC a accueilli ces joyeux fêtards qui ne manquaient pas de dynamisme pour clôturer ces deux journées « potaches ».

A la suite de ces « mémorables rencontres », COTE PARC a contribué à la poursuite de la fête en offrant le vendredi 28 août un petit déjeuner, partagé dans une grande convivialité, suivi d'une abrivado et bandido au grand bonheur des nombreux aficionados lédenonnais.

Toujours dans un même dynamisme, Cindy, Laurent et leur équipe ont proposé les 27, 28 et 29 août un service restauration qui a connu un réel succès auprès des habitants du village qui ont apprécié les menus proposés en répondant présents à chaque dîner.

Ce fut dans une ambiance festive et décontractée qu'il a pu être apprécié le service de qualité de nos nouveaux exploitants du COTE PARC qui, nous l'espérons, ne manqueront pas de renouveler ces journées et nocturnes « rocambolesques » mais professionnelles avant tout.



FÊTE

VOTIVE

2015



UN NOUVEAU SUCCES POUR LE PETIT DEJEUNER DE LA MUNICIPALITE

Pour la deuxième année consécutive, les membres du Conseil municipal ont eu le plaisir d'offrir un petit déjeuner près des arènes et d'y convier l'ensemble des administrés.

La famille LACOSTE n'a pas manqué, une nouvelle fois, de participer à cette réunion par la présence de Rémy LACOSTE qui a préparé des omelettes de mains de Maître, omelettes qui furent fort appréciées par l'ensemble des convives. Il y a lieu de remercier également Patrice MOURISSARGUES excellent bras droit pour casser les œufs et préparer l'appareil onctueux mêlant jambon et gruyère.

Le Conseil les remercie vivement pour leur investissement dans ce sympathique moment de partage malgré l'heure matinale.

Ce petit déjeuner champêtre fut encore l'occasion d'échanges forts agréables entre les invités, Monsieur le Maire, les membres du Conseil ainsi que le Comité des fêtes et nous ne manquerons pas de renouveler cet instant durant la fête votive 2016.

Les moments forts dans notre village

16 OCTOBRE 2015 : NOCES DE DIAMANT

Ne dit on pas « mariage pluvieux, mariage heureux » ?

Ce dicton n'a jamais été aussi réaliste qu'en ce jour du 16 octobre 2015 où Monsieur et Madame AIME ont eu la joie de célébrer leurs noces de diamant en renouvelant leurs vœux devant Monsieur le Maire et la nombreuse assistance qui était conviée à l'événement.

Monsieur le Maire, ainsi que le Conseil municipal n'ont pas manqué de s'associer, au nom des administrés, à ces 60 ans de bonheur en offrant notamment aux couples une médaille de mariage commémorative accompagnée de quelques fleurs parsemées de diamants.

Entourés de leur famille et amis, Monsieur et Madame AIME ont pu poursuivre cette journée de bonheur en partageant, en salle des fêtes, un apéritif et repas de circonstance animés par un accordéoniste qui ne manquait pas d'entrain.

Nous renouvelons tous nos vœux de bonheur à Monsieur et Madame AIME et rendez-vous est pris dans dix ans pour leurs noces de platine.



50 ANS DE MARIAGE

Toutes nos félicitations pour Monsieur et Madame MOLLAR, lesquels entourés de leur famille et amis viennent de fêter leurs noces d'or en cette fin de mois d'octobre 2015.

Tous nos vœux de bonheur pour ce jeune couple.



AGENDA

DECEMBRE 2015

05 décembre Téléthon 2015

06 décembre Elections régionales 1er tour

12 décembre Concert de Noël dans l' église avec la Chorale Rap's Ody Swing 20h30

13 décembre Elections régionale 2eme tour

19 décembre Pestacle de l' agglo avec la compagnie ARTEMA « Little Jack et l' ouragan » 16h00 salle du parc. Spectacle pour enfants.

VILLE DE LEDENON AFMTELETHON INNOVER POUR GUERIR 4ETS DECEMBRE 2015
SAMEDI 5 DECEMBRE 2015

Manifestations au coeur du village de Ledenon
Avec la participation de :
L'Association Amis de l'Aqueduc, L'Association LI Ginesia, GV Létmo, Le Club Country de Bezouce, L'Association Sportive Automobile du Circuit de Ledenon

Concours Gâteaux
Salle des Fêtes à 14h00

LOTO
Salle des Fêtes à partir de 15h00

Bal Country
Rendez vous Salle des Fêtes à partir de 19h30

Baptêmes de Piste
CIRCUIT DE LEDENON
WWW.LEDENON.COM

Baptême à partir de 5 euros

Toute la journée
Sensations garanties
Vous pouvez venir avec votre casque

Inscription et réservation au 04 66 37 11 37

Renseignements Mairie de Ledenon : 04 66 37 26 46

JANVIER 2016

10 janvier Repas CCAS dans la salle du parc

16 janvier les vœux de Monsieur le Maire

23 janvier Repas du Club des Vétérans dans la salle du parc

FEVRIER 2016

07 février Loto de la Paroisse

EGLISE St Cyr et Ste Julitte à LEDENON

SAMEDI 12 DECEMBRE à 20h30

RAP'S ODY SWING

60 Choristes dirigés par Nathalie Martinez

Entrée : 5 €
Gratuit moins de 12 ans

Contact : Bernard TRINGUIER - Tél. 06 13 73 89 09
<http://rapodyswing.fr/>

Proxi ag2 MACIF

Ne pas jeter sur la voie publique

COMMEMORATION DU 11 NOVEMBRE

C'est encore avec une grande émotion que la cérémonie du 11 Novembre s'est déroulée à 11 h 30 sur la commune de Lédénon.

Après que le cortège se soit rendu au monument aux morts, il a été procédé au dépôt d'une gerbe toujours aussi fleurie de bleuets, fleurs emblématiques commémorant à elles seules la tragique part de notre histoire.

Victoire, paix et respect étaient les Maîtres mots de cette cérémonie par le discours introductif de Monsieur le Maire et le message du Secrétaire d'Etat des anciens combattants et de la mémoire, Monsieur Jean-Marc Todeschini, suivis par une minute de silence et le retentissement de l'hymne national.

A la suite de cette cérémonie, le public a été invité à partager un apéritif dans la Salle du parc où l'ensemble des villageois ont pu échanger le verre de l'amitié.



ETAT CIVIL JUILLET & NOVEMBRE 2015

Ils nous ont rejoints pour le bonheur de leurs parents :

Aaron DUPUY 08 août 2015

Marcel DUPONT 11 août 2015

Nolan MASSUELLE 05 octobre 2015

Raphaël THERAGE 06 octobre 2015

Nilyne LACOSTE 04 novembre 2015

Alicia BRANCATO 10 novembre 2015

Abygael DARMANIN 25 novembre 2015 née à Lédenon



Naissances auxquelles la Commune a souhaité également s'associer, en signe de bienvenue aux nouveaux nés, avec des doudous câlins offerts au nom de Monsieur le Maire, du conseil municipal et des administrés.

Avec toutes nos félicitations aux nouveaux parents.



Ils se sont unis

MAIGRAT Karen et MARTINEZ VIVES Gregory le 05 septembre 2015
LYAET Sylvie et BORRELLY Jean -Marc le 03 octobre 2015

FELICITATIONS

Les 80 printemps

Mr le Maire et ses conseillers souhaitent un très bon anniversaire à
Me SAULE Georgette

Ils nous ont quitté

La commune adresse ses plus sincères condoléances aux familles de :

TABOUL Marcelle 24 juillet 2015
TABARY Jacqueline 25 septembre 2015

site du
PONT
DU GARD



Demandez votre carte d'abonnement GRATUITE pour l'accès au Site du Pont du Gard

Dès lors que votre commune a signé une convention avec le Site du Pont du Gard, vous pouvez bénéficier d'un abonnement annuel gratuit.

Cette carte vous donne un accès illimité (*jusqu'à 5 personnes par visite*) au PONT DU GARD et à ses espaces culturels (*Musée, Ludo, Ciné, Expo et Mémoires de Garrigue*) pendant toute l'année.

Bénéficiez en plus de 20% de réduction sur les spectacles, concerts et animations payantes (*se renseigner à l'accueil du site*)

COMMENT OBTENIR VOTRE CARTE ?

Vous présenter à l'accueil de votre
Mairie avec :

- Un justificatif de domicile
- Votre carte grise ou numéro d'immatriculation

Carte à usage strictement privé. Renseignements professionnels au 04 66 37 51 10



Site du Pont du Gard

Renseignements grand public : 04 66 37 50 99 - Site internet : www.pontdugard.fr

LES CONTACTS UTILES

LA MAIRIE

Du lundi au jeudi : 10h à 12h - 14h à 18h
(fermeture le mercredi après – midi)

Vendredi 8h à 12h – 14h à 17h

Tel : 04 66 37 26 46

Fax : 04 66 37 08 92

contact@mairie-de-ledenon.fr

Site internet : www.ledenon.fr

LA POSTE

04 66 37 35 25

Lundi - vendredi 8 h - 11 h

**L'agence Postale sera fermée le 3eme samedi de chaque mois,,
Pour les autres samedis , l'agence sera ouverte de 08h30 à 11h00**

MARCHE

Tous les mardis dans le parc de 07h30 à 12h00

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Lundi et vendredi 13h30 à 16h30

Mercredi 14h à 16h

Fermé pendant les petites vacances scolaires

Mardi 9 h à 11 h (horaire été)

ECOLES

Primaire La Fontaine 04 66 37 09 18

Maternelle l'Orangerie 04 66 01 84 02

Représentant des parents d'élèves élus :

Mr Lionel VARGAS 06 64 35 13 53

ASSISTANTES MATERNELLES

Mme AUGRAS Ewa 06 12 76 22 47

Mme HERMIER Angela 04 66 68 16 24
06 60 44 38 26

Mme LEBESCOND Sylvette 04 66 37 19 59

Mme LIMA Annette 04 66 37 27 14
06 70 40 32 57

Mme MOLTO Anne Carmen 04 66 22 06 31
06 32 97 02 24

Mme PONS Martine 06 24 03 10 09

ASSISTANTE SOCIALE

CONSEIL GENERAL

Pour rendez-vous ou visite à domicile.

04 66 02 80 33

MEDECIN

Dr Gauthier 04 66 37 08 74

INFIRMIERE

Mme EXPERT 04 66 37 28 85

PHARMACIE BEZOUCE

04 66 75 15 50

EGLISE : Père Benoit

09 66 89 00 66

GENDARMERIE

Brigade de Marguerittes 04 66 75 39 40

POMPIERS.

Caserne de Marguerittes 18

POLICE SECOURS 17

SAMU 15

ERDF Dépannage 09 72 67 50 30

Www.erdf.fr

GAZ Urgence sécurité gaz 08 00 47 33 33

SAUR Urgence dépannage

04 30 62 10 09

CONCILIATEUR de JUSTICE

04 66 75 23 25 (Mairie de Marguerittes)

04 66 20 08 91 (Mairie de Rodilhan)

04 66 75 25 16 (Mairie de Poulx)

04 66 20 22 08 (Mairie de Redessan)

ORDURES MENAGERES

04 66 02 54 54 (Nîmes Métropole)

ORANGE

Demandes commerciales 1014

Dysfonctionnement des services Internet 3900

Dysfonctionnement de la ligne téléphonique 1013

Assistance technique mobile 3970 ou 700 depuis votre mobile

Site internet www.orange.fr

ASSOCIATIONS

DU

VILLAGE

ASSOCIATIONS	ADRESSE	PRESIDENT	CONTACT	Courriel
A.P.C.V. (Cadre de vie)	Garrigues Basses Lédénon	GOSSELIN J.Francis	GOSSELIN J. Francis	jeanfrancis.gosselin@free.fr
Amis de l'Aqueduc	3 rue deves Lédénon	CHAY Colette	CHAY Colette	colette.chay@orange.fr bernadette.aymard-gouant@orange.fr
Bibliothèque	4 Avenue des 4 Vents Lédénon lundi et vendredi de 14 h à 17 h	NAËGELIN Marie-Paule	NAËGELIN Marie-Paule	mariepaulepat@orange.fr
Boules du Castellais	avenue des 4 vents Lédénon	VEHOSKI Jacques	TABOUL Manuel Trésorier	manuel.taboul@orange.fr
Centre de loisirs (Les FRANCAS)	Les Quatre Moulins		ABELLANEDA Jérôme	accueil@francas30.org
Club Gymnastique Volontaire Létino	clos des Cerisiers	ODIARD Isabelle	ODIARD Isabelle	yannetisa30@orange.fr
CODZ'ART	2 chemin des Abeilles Lédénon	MANOLACHE Daniéla	MANOLACHE Daniéla	codz.art@gmail.com
Culture et loisirs	Avenue des 4 vents Lédénon	OLESZIEWICZ Monique	OZENDA Sylvie	sylvieozenda@orange.fr
Gard Eco Trail	10 clos des Cerisiers Lédénon	VILLARET Jérôme	VILLARET Jérôme	jejerun@yahoo.fr
Entente Judo du Pont du Gard	27 rue du Levant Lédénon	BOSATELLI Stéphane	BOSATELLI Stéphane	bosatelli.stephane@gmail.com
Entente sportive les 3 Moulins (E.S.3.M.) (Foot enfants)	2 rue de la commune 30320 Bezouce	FUGIER Luc	FUGIER Luc ARNAUD Richard	luc-fugier@hotmail.fr es3m@wanadoo.fr
Lédénon Animation	17 ch de la Croix des Soldats Lédénon	GOUTOULE Grégory	GOUTOULE Grégory	goutoule.gregory@gmail.com
Lédénon Moto loisirs	2 rue le Mistral Lédénon	PONS Maurice	PONS Maurice	ledenonmotoisiri@hotmail.fr maurice.pons@alsatis.net
Li Ginese (Club des Aînés)	Chemin du Grés Lédénon	AIME Jean	AIME Jean	jeanpaule.aime@orange.fr
Meynes en Musique (Ecole)	20 ch des Abeilles Qtier Garrigole Lédénon	MORAL Emmanuelle	MORAL Emmanuelle	emmanuelle.moral@orange.fr
M. le Sport	8 chemin de la Cabane Reinelette Lédénon	PRAT Dominique	POTTIER Michaël	m.lesport@hotmail.fr
Ordre de Malte	Rue de l'Hôtel de Ville Lédénon	CHAPUIS Anne-Marie	CHAPUIS Anne-Marie	semperfi7@orange.fr
Paroisse	Rue du Parc Lédénon		PERTUSIER Claude TRINQUIER Marie-Thérèse	cpertusier@wanadoo.fr
Ritournelle de Meynes (Chorale)	Les Mugues Lédénon	ARMAND Paule	ARMAND Paule	g.armand30@gmail.com
St Hubert (Chasseurs)	Chemin Cabane reinelette Lédénon	PRAT Serge	PRAT Serge	spsergeprat@gmail.com
Vélo Lédénon (VTT)	Rue du 18ème siècle Lédénon	RIDEL Gilles	EXPERT Claude	claudexpert447@orange.fr
Vétérans Foot	1A chemin de Guizard Lédénon	NICOLLET Florian	FARNER Philippe	floval46@gmail.com

stickers

06.06.99-10.10

LEDENON

Shop

Tout pour votre
communication visuelle



Création de logo
Maquette publicitaire



Cartes de visite, flyers,
brochures,...



Autocollants personnalisés
(lettrage découpé ou en impression numérique)



Personnalisation de véhicules
(particuliers et professionnels)



Flocage textile
(maillots de cross, tee-shirts, sweats, tenues sport collectif...)



6 rue le Mistral - 30210 Ledenon



stickersshop @ sfr.fr
www.stickersshop.fr



Société stickersshop

GARAGE CAR TRUCK SERVICES



Thierry MOLTO

Dépannage et réparation

Tous types de véhicules

(Véhicule Léger, Poids Lourd, Agricole)

D6086

Quartier Serre Plouma

(En face du Relais routier)

30210 LEDENON

Tél. : 06 28 05 75 49

Vendredi soir et Samedi midi
sur réservation.
04.66.20.69.56

LE BISTROT